LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 186. Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1931

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

LA PROTECTION de la main-d'œuvre nationale

La Chambre a abordé la discussion du projet tendant à limiter l'emploi des étrangers

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La Chambre s'est occupée hier après-midi des problèmes concernant l'emploi et la réduction de la main-d'œuvre étrangère au sujet desquels un projet de loi était en discussion.

Était-ce parce que l'on était au lendemain d'une veillée prolongée ou que planât sur l'Assemblée la perspective d'une séance de nuit plus longue pour le soir même, la Chambre ne fut guère passionnée pour le débat.

Les discours, d'ailleurs bourrés de chiffres et de considérations locales, n'étaient pas faits pour inciter les parlementaires à sortir de l'état de torpeur générale qui planait sur la salle.

La séance a été ouverte par le discours du Ministre du Travail qui apporte à la tribune une documentation très précise en ce qui concerne le mouvement de la main-d'œuvre étrangère. Le Gouvernement est autorisé à agir par décret suivant les circonstances, soit dans le cadre de la région soit dans celui de la profession, après consultation des associations intéressées.

L'article 3 concerne le droit pour l'Etat de subordonner l'ouverture de sa frontière aux besoins de l'économie nationale.

L'article 4 concerne la situation spéciale des frontaliers. Le contrôle et la surveillance sont renforcés et une nouvelle échelle de sanctions est établie.

Les orateurs ont ensuite défilé à la tribune. Parmi ceux-ci, M. SALENGRO, député du Nord, maire de Lille, dans une intervention chaleureusement applaudie à l'extrême-gauche, a montré que s'il était nécessaire de protéger la main-d'œuvre nationale, il fallait, dans le même temps, se garder de ce qu'il a appelé la « démagogie nationaliste xénophobe ».

Après des interventions de MM. Perrin et Herriot, M. COUTEL, parlant du grand nombre de Polonais employés dans les Mines du Nord, a demandé au Ministre d'examiner la question du groupement des familles des travailleurs étrangers.

La suite du débat a été renvoyée à vendredi.

LES ASSURANCES SOCIALES

La séance a été ouverte à 16 h. 45, sous la présidence de **M. Moncelle. Au banc du Gouvernement, M. Landry**, ministre du Travail, a demandé la discussion immédiate du projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit additionnel au ministère du travail sur l'exercice 1931-1932, en vue du fonctionnement sur la loi des Assurances sociales.

MM Falcoz, rapporteur ; **Grinda**, président de la Commission et **Rillart de Verneuil** sont intervenus.

M. DELCOURT, député du Nord, après avoir rappelé les promesses faites aux fonctionnaires des régions libérées, a demandé que ceux-ci puissent être reclassés, dans la mesure du possible, au Service des Assurances sociales.

La Chambre a adopté sans débat divers projets de loi, notamment un crédit additionnel d'un peu plus de 28 millions pour faciliter les assurances sociales.

LES PROBLÈMES DU TRAVAIL

L'ordre du jour appelait la discussion de la proposition de loi tendant à assurer aux travailleurs de nationalité française un droit de priorité sur le travail national.

Le ministre a montré en quelques mots que la question était étroitement liée au problème du chômage. Le dernier recensement a permis d'établir qu'il y avait en ce moment 2.891.000 étrangers, dont 1.270 000 salariés.

M. Landry a précisé que le contrôle d'entrée des étrangers fait preuve maintenant d'une grande sévérité.

Intervention de M. Roger Salengro, député du Nord

M. Roger Salengro note tout d'abord que, même sous une forme atténuée, on s'est gardé de porter à la tribune les attaques contre M. Aristide Briand que d'aucuns accusent, cependant, de sacrifier aux ouvriers français.

Le député du Nord fait ensuite état des délibérations où les Chambres de Commerce, notamment de **Roubaix** condamnent les propositions du centre et de la droite, tendant à contingenter la main-d'œuvre étrangère et souligne ironiquement ce qu'il appelle une « querelle de famille ».

UNE LOI SOUPLE

M. Roger Salengro expose le mécanisme de la loi : 1. Aucune obligation ; 2. Réglementation régionale ; 3. Réduction par parliers ; 4. Consultation du Conseil National de la main-d'œuvre et des organisations ouvrières et patronales intéressées.

En ce qui concerne la classe ouvrière, il indique qu'en accord avec la C.G.T., elle n'entend point chercher dans les mesures prises contre les travailleurs étrangers, le remède aux troubles économiques. Il montre pareillement que le gouvernement se doit de reconnaître :

1. Que la décroissance de notre population si durement éprouvée par la guerre nous oblige à faire appel au concours de la main-d'œuvre étrangère.

2. Que l'ouvrier français se détache de plus en plus de certains métiers.

M. Salengro souligne enfin la volonté de prudence qui se marque sur la plupart des bancs de la Chambre.

Il montre, plus particulièrement, qu'il faut tenir compte d'un certain nombre de situations particulières :

1. Anciens Combattants alliés ; 2. Etrangers ayant épousé une française ; 3. Etrangers ayant des enfants nés en France ; 4. Etrangers ayant de nombreuses années de résidence.

AMENDEMENTS NÉCESSAIRES

M. Roger Salengro faisant état d'une lettre que lui adresse la C.G.T. italienne, demande au Gouvernement d'étudier dans le plus large esprit de généreuse bienveillance le cas des ouvriers étrangers qui, résidant en France depuis plus d'un an, ont acquitté leurs cotisations aux assurances sociales.

Il montre que la loi ne peut, ni ne doit frapper, ni les frontaliers, ni les saisonniers. Il étaolit à ce propos qu'une réglementation serait à la fois dangereuse et impossible.

(Lire la suite en quatrième page)

LA FÉDÉRATION DU NORD des Groupements Commerciaux a renouvelé son bureau

A la suite de la démission de M. WIART qui, par suite de la multiplicité de ses occupations avait manifesté sa décision formelle d'abandonner le poste écrasant de Président actif de cet important groupement, la Fédération Départementale des Groupements Commerciaux du Nord a été amenée à remanier son Bureau ainsi qu'il suit :

Président : M. W. CHRISTIAENS, président de l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie, juge au Tribunal de Commerce de Lille.

Vice-Présidents : MM. VANUXEM, président de l'Union Intersyndicale des Groupements Commerciaux de l'arrondissement de **Lille**, membre de la Chambre de Commerce d'**Armentières** ; THOORIS, président de l'Union Intersyndicale des Groupements Commerciaux de l'arrondissement d'**Hazebrouck** ; LALOUX, président de l'Union Intersyndicale de l'arrondissement de **Dunkerque**, trésorier de la Chambre de Commerce de **Dunkerque** ; MAILLIE, président de l'Union Intersyndicale des Groupements Commerciaux de l'arrondissement de **Cambrai**, membre de la Chambre de Commerce de **Cambrai** ; DELVA, président de l'Union Intersyndicale des Groupements Commerciaux de l'arrondissement d'**Avesnes** ; GRENON, président de l'Union Intersyndicale des Groupements Commerciaux de l'arrondissement de **Douai**.

Le Vice-Président pour l'Arrondissement de **Valenciennes** sera désigné à la prochaine réunion.

M. CHRISTIAENS
le nouveau Président de la Fédération Départementale des Groupements Commerciaux du Nord

Secrétaire général : M. J. WACRENIER-MENU, président de la Chambre Syndicale des Négociants en porcelaine et cristaux de France.

Trésorier : M. F. GAMBY.

Trésorier-adjoint : M. DUPARCQ, conseiller prud'homme.

Membres : MM. G. WIART, président d'honneur de la Fédération, membre de la Chambre de Commerce de **Lille** ; MASSON, président-adjoint de l'Union Lilloise, juge au Tribunal de Commerce de **Lille** ; MARECHAL, président de l'Union des Commerçants de **Tourcoing**, conseiller général du Nord.

Directeur des Services Administratifs : M. Georges VAN PETEGHEM, avocat.

Le nouveau président

M. CHRISTIAENS, le nouveau Président de la Fédération, est également président de l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie.

Licencié en droit, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1916, croix de guerre, quatre blessures, quatre citations, médaille de bronze de la Mutualité, M. CHRISTIAENS, père de cinq enfants, est membre du Comité Fédéral des Familles nombreuses du Nord.

Juge au Tribunal de Commerce de Lille, le nouveau Président consacre encore son activité à la Direction du journal corporatif « Le Réveil Commercial ».

AUJOURD'HUI les boulangeries du Nord sont fermées

Aujourd'hui mercredi, les boulangeries du département du Nord seront fermées, toute la journée, afin de protester, rappelons-le, contre l'entrée massive du pain belge dans les régions frontières, et cela, malgré de formelles promesses du gouvernement.

Hier, on le pense bien, l'affluence fut grande chez les boulangers, le soir particulièrement. Quelques ménagères, trop tard venues, ne purent être servies.

Rappelons qu'un nouveau meeting de protestation doit avoir lieu ce jour, à onze heures, à Lille, en la salle Maury, rue du Court-Debout.

Un cortège doit ensuite parcourir un certain nombre de rues de la ville.

La livre a coté hier 88 1/8 à Londres

La livre sterling poursuit son avance. **Le change sur Paris a débuté mardi à Londres, à 88 1/8 et celui sur New-York à 3,46.** On recueille l'impression que l'accentuation de la reprise se rait due, pour une part, à des ventes de dollars, pour compte britannique, avec remplois en sterling. Les fonds d'Etat anglais sont plus irréguliers que la veille. Toutefois, on note dans les milieux bancaires, une réelle satisfaction de pouvoir espérer que l'évaluation des titres en portefeuille dans les bilans de fin d'année ne sera pas faite aux plus bas cours.

L'amélioration de la devise permet également d'espérer, disent certains, qu'il va bientôt être possible de réduire le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre. Cette éventualité, qui donnerait évidemment plus d'aisance aux trésoreries et aux affaires, a été annoncée trop souvent pour qu'on n'accueille pas un tel bruit avec des réserves.

LE NORD DE LA TUNISIE a été ravagé par un violent cyclone

LES DÉGATS SONT CONSIDÉRABLES ET ON COMPTE DE NOMBREUX MORTS

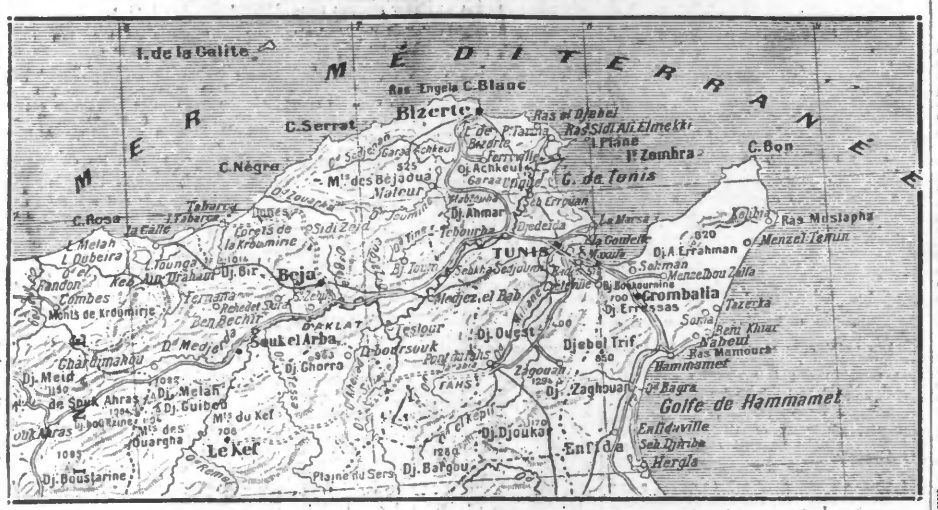
I. de la Galite
MER MÉDITERRANÉE
Ras Engela
C. Blanc
Bizerte
C. Serrat
C. Négre
C. de Tunis
C. Bon
Ras Sidi Ali El Mekki
Plane
Zembra
Ras el Djebel
Tabarca
La Galle
Tabarca
Tunis
Ras Mustapha
Menzel Temim
Kelibia
Sidi Zeid
Forêts de la Kroumirie
Monts de Kroumirie
Beja
Medjez el Bab
Gromballa
Tazerka
Sauk el Arba
Djebel Trif
Hammamet
Nabeul
Ras Mamoura
Zaghouan
Golfe de Hammamet
Enfidaville
Hergla
Le Kef
Djebel Boudrsouk
Djebel Djoukar
Djebel Bargou
Plaine du Sers
Djebel Boustarine
Djebel Meid
Djebel Guibed
Djebel Chorra
Djebel Ouest
Djebel Zaghouan
Djebel Ahmar
Djebel Achkeul
Djebel Ressas
Djebel Errahman
Djebel Sekma
Djebel Bou Kornine
Djebel Ragra
Djebel Sebb Djirbia
Djebel Kepil
Djebel Tebourba
Djebel Sejnane
Djebel Mogod
Djebel Tamesmida
Djebel Ichkeul
Djebel Bou Zeida
Djebel Bou Ficha
Djebel Ech Chaambi
Djebel Semmama
Djebel Mrissa
Djebel Ouargha
Djebel Mis du Kef
Djebel Mis des Ouargha
Djebel Sidi Abdallah
Djebel Ouasslat
Djebel Ouchtata
Djebel Ouenza
Djebel Ouenzet
Djebel Ouenzerfa
Djebel Ouenzerfa
Djebel Ouenzerfa